



Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix décembre à dix-huit heures trente les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du MIEY de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Président.

Etaient présents : Mme Christine SIMON (Arbus), Mme Hélène GARRIDO-LAMOTHE, M. Jean-Marc DENAX, Mme Carole BONACHERA (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ (Aubertin), M. Jacques LOCATELLI, Mme Eveline NOTTER (Aussevielle), M. Philippe FAURE (Beyrie en Béarn), Mme Corinne HAU, M. Gilbert LASSUS LIRET (Bougarber), M. Bernard LAYRE (Caubios Loos), Mme Joëlle LAMOUREUX, M. Gilles TESSON, M. Hervé MERIOT (Denguin), M. Bernard SOUDAR (Laroin), Mme Jacqueline PEDURTHE (Momas), M. Pascal FAURE, Mme Céline LAHET, Mme Josette POSE (Poey de Lescar), M. Jean MOURLANE, M. Patrick ROUSSELET (Saint Faust), M. Georges DISSARD (Siros), M. Eric CASTET, Mme Marijo PECCOL BORDENAVE-CAÛ, M. François LAFARGUE (Uzein).

Absents excusés Jacques JANY (Artiguelouve) représenté par Mme. Carole BONACHERA, M. Florent BERNADAS (Aubertin), M. Bernard MARQUE (Laroin), M. Christophe PANDO (Siros)

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Secrétaire de séance : Céline LAHET

Monsieur LARRIEU ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur BAYROU, Monsieur BRIN et Monsieur PERNOT. Le Président fait ensuite un rapide historique des 52 ans de vie de l'intercommunalité sur le territoire et du travail accompli depuis 2012 pour anticiper les échéances de la réforme territoriale, en soulignant que les élus en connaissent ainsi les tenants et les aboutissants.

Aujourd'hui, la Communauté de communes c'est un budget de 6 millions en fonctionnement et 4 millions en investissement, et 4 budgets annexes pour le transport à la demande (28 000 €), l'immobilier d'entreprise (750 000 €), les déchets ménagers (1 632 000 €) et les zones d'activité (3 100 000 €).

Un diaporama présenté tour à tour par les Vice-Présidents reprend les principales compétences du MIEY de Béarn : la petite enfance et la jeunesse, la mobilité et la voirie, le développement économique, l'aménagement et les déchets ménagers. La présentation se conclue en abordant la méthode de travail à définir en commun, Monsieur LARRIEU soulignant que le MIEY de Béarn est prêt à travailler dans les plus meilleurs délais.

Monsieur BAYROU prend la parole en soulignant être très heureux de rencontrer les élus du MIEY de Béarn et ce, pour plusieurs raisons.

Il souligne tout d'abord que la situation actuelle a été créée par la loi et par nécessité pour l'avenir, sans arrière-pensée. Ce n'est pas une volonté de la mairie de Pau ou de l'Agglomération paloise. La situation des communes de la Communauté de communes de Gave et Coteaux est identique.

Les enjeux de cette construction sont importants. Le territoire doit pouvoir exister dans la nouvelle grande région, avoir une identité connue de tous avec un cœur, unis et puissant. Cette volonté politique doit se traduire par ce cœur, la Communauté d'Agglomération, et un territoire représentatif et identifié avec la création du Pôle métropolitain du Pays de Béarn.

Le Béarn est une unité. Ce n'est pas juste un cœur urbain, c'est aussi les communes rurales. L'agglomération, aujourd'hui plutôt à dominante urbaine, doit reconstruire une unité de vie avec

l'arrivée des communes du Mieux de Béarn, de Gave et Coteaux, de Nousty et de Soumoulou. Le projet du nouveau territoire devra se bâtir en osmose avec l'ensemble de ses composantes. D'où l'intérêt de préserver et de développer des compétences exercées au plus proche des populations comme les services de la Petite Enfance, avec des modèles de petites crèches mieux adaptées à la demande que les grandes structures déjà présentes sur le territoire de l'Agglomération.

Le but est tout simple : que les communes rejoignant la Communauté d'Agglomération se sentent aussi bien avant qu'après le rapprochement. Dans cette construction, elle doit apprendre de l'expérience des communes et de leurs élus pour pouvoir se transformer, d'autant plus que le cadre légal donne des souplesses.

L'exemple de la réduction de moitié des déchets ménagers est une illustration de ce que le travail accompli et l'expérience acquise dans ce domaine, doivent apporter à la Communauté d'Agglomération qui a elle-même l'objectif de réduire par deux ces déchets ménagers.

Concernant la gouvernance, de meilleurs équilibres et la clé de représentation des communes sont à trouver. Les maires ont une fonction qui doit être reconnue en tant que telle et ils doivent tous pouvoir s'exprimer sans distinction. La gouvernance se voudra dans une ambiance amicale, s'exercera dans le respect avec la volonté que les élus se sentent bien. C'est une communauté humaine qui doit être construite et non pas une simple administration.

Les inquiétudes et questions concernant les compétences sont normales et c'est une chance que de pouvoir se les poser. Mais rien n'est insurmontable, il n'y a que de la bonne volonté et l'espoir que ces compétences puissent s'étendre à l'ensemble de l'Agglomération. Les questions de légalité et administratives seront réglées en leur temps, d'autant plus que la loi permet quelques souplesses.

Monsieur LARRIEU propose ensuite un moment d'échanges sur la base de questions/réponses.

Concernant une extension des services de transport urbain, il n'y a aucun raison pour que des lignes ne desservent pas le territoire puisque c'est une compétence de l'Agglomération. Néanmoins il ne sera pas envisageable que toutes les communes en bénéficient. Des outils sont à la disposition des services de l'Agglomération pour déterminer précisément les nouvelles dessertes qui pourront être mise en place et leurs fréquences.

Concernant les services de proximité et les bâtiments, l'Agglomération ne veut pas dissoudre le lien entre les habitants et les services de proximité. La ville de Pau a d'ailleurs entrepris d'installer des antennes administratives dans chaque quartier. Ce nouveau territoire va obliger à repenser l'organisation de l'Agglomération et à décentraliser ses services.

La loi intègre une nouvelle notion de service commun au sein d'un périmètre défini. Cette souplesse doit permettre de garder cette gestion de proximité. Cela pourra également être mis en œuvre pour la compétence voirie exercée par le Mieux de Béarn, différente de celle exercée par l'Agglomération.

Les moyens à disposition des communes du Mieux perdureront, l'Agglomération n'étant pas là pour les amoindrir au détriment des communes. Elles pourront aussi bénéficier des services actuels ou en développement. Deux projets doivent voir le jour : la création d'une banque de matériel à disposition des communes et un service de suppléance permettant de remplacer les personnels absents.

Un schéma de mutualisation est également en cours d'élaboration au sein de l'Agglomération, avec 5 thèmes prioritaires. Pour anticiper le rapprochement, la Communauté de communes est d'ores et déjà invitée à participer à sa construction.

Monsieur BRIN souligne également la démarche de PLUI entreprise par l'Agglomération et par le Mieux de Béarn, un travail important et complexe qui doit se faire en lien avec les maires et qui nécessite des techniciens hautement qualifiés. Les habitants ont besoin d'un contact de proximité. Le

service d'autorisation des droits du sol doit par exemple continuer à être instruit sur le territoire si les communes le souhaitent.

Monsieur BAYROU souligne que la proximité est une chance, l'important étant de partager une vision et des projets sans aucune perte par rapport à la situation antérieure.

Monsieur Philippe FAURE évoque le sujet des syndicats d'eau et de la volonté du Préfet d'en réduire le nombre dans le département. Un projet de fusion de plusieurs syndicats est en réflexion sur les territoires actuels du Miey de Béarn et de Lacq-Orthez. Monsieur SOUDAR souligne également l'existence du Syndicat Mixte du Gave de Pau.

Monsieur BAYROU répond que dans un premier temps, l'Agglomération doit gérer l'avenir de sa régie et du syndicat d'eau de Jurançon. A terme, une seule et même entité verra sûrement le jour, mais le bon sens veut que les différents acteurs se donnent du temps pour mettre en œuvre ces rapprochements.

Le budget voirie représentant entre 12 et 15% du budget de fonctionnement, les élus du Miey expriment leur inquiétude puisque la compétence exercée par l'Agglomération n'est pas la même. Il est répondu qu'au sein de notre communauté, les moyens dont disposent les communes aujourd'hui seront les mêmes demain. Le but n'est pas de supprimer les solidarités qui existent.

Concernant la restauration scolaire, une compétence de l'Agglomération, la cuisine centrale atteint sa limite. Il faudra partir de l'existant et voir comment il peut être amélioré. Une extension de la cuisine centrale peut-être une solution, pourquoi pas sur le territoire du Miey de Béarn mais la réflexion n'en est pas encore là. D'autres pistes peuvent être explorées comme un travail sur les circuits courts.

Concernant le personnel, les agents de l'Agglomération sont les plus à même de rassurer les personnels du Miey de Béarn. Le travail effectué sur l'organisation du personnel de l'Agglomération donne des résultats, pour preuve le recul de 3 points du taux d'absentéisme dans les 6 derniers mois, alors qu'il avait progressé d'un point dans les 6 ans précédents. Intégrer une grande collectivité favorise aussi des évolutions de carrière et le renforcement des services de proximité permettra aux agents cherchant la polyvalence de s'épanouir.

Monsieur CASTET évoque la situation de la commune d'Uzein, victime d'un schéma peu ambitieux aux nouveaux périmètres peu cohérents, faisant référence à la non intégration à l'Agglomération des communes de Serres Castet, Sauvagnon et Montardon. En étant pragmatique, le bassin de vie de la population d'Uzein est tourné vers ces communes. C'est pour cette raison que le conseil municipal a voté unanimement contre le schéma, tout en n'ayant pas d'appréhension à rejoindre la Communauté d'Agglomération.

Monsieur BAYROU répond que s'il avait dû décider du nouveau périmètre, ces trois communes ainsi que la Communauté des Luys en Béarn auraient rejoint l'Agglomération pour des raisons de cohérence de bassin de vie. Mais l'Agglomération ne peut pas se passer de l'aéroport, pour lequel elle devra sûrement s'impliquer financièrement dans l'avenir pour participer à son développement. Il est donc ni réaliste, ni envisageable que la commune d'Uzein ne rejoigne pas la Communauté d'Agglomération.

Après que l'ensemble des questions ne soient épuisées, Monsieur LARRIEU conclue en remerciant Monsieur BAYROU, Monsieur BRIN et Monsieur PERNOT de leur venue.

